

**MÉMOIRE À DÉPOSER À LA COMMISSION
PARLEMENTAIRE SUR LE PROJET DE LOI 14,
MODIFIANT LA CHARTE DE LA LANGUE
FRANÇAISE, LA CHARTE DES DROITS ET
LIBERTÉS DE LA PERSONNE ET D'AUTRES
DISPOSITIONS LÉGISLATIVES**

Présenté par le

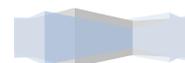
**REGROUPEMENT DES ORGANISMES
EN FRANCISATION DU QUÉBEC
(ROFQ)**



Février 2013

Table des matières

Présentation du ROFQ.....	3
Préambule.....	4
L'importance d'une langue commune comme facteur de cohésion sociale.....	5
L'immigration, c'est bon pour le Québec.....	5
Le besoin de continuum pour les personnes immigrantes.....	6
Le droit de travailler en français.....	7
Le droit de vivre en français.....	8
La langue du travail et du commerce.....	8
L'intégration.....	9
La régionalisation.....	11
Liste des membres.....	12



Présentation du ROFQ

Fondé en 1995, le Regroupement des Organismes en Francisation du Québec (ROFQ) est un regroupement issu du milieu communautaire. Il a pour mission de soutenir, promouvoir et défendre les intérêts des organismes membres œuvrant dans le domaine de l'intégration sociolinguistique des personnes immigrantes au Québec. Il compte à ce jour plus de 56 organismes membres, répartis sur l'ensemble du territoire québécois, qui adhèrent à sa mission et qui, dans un esprit de concertation, contribuent à l'atteinte de ses objectifs.

Préambule

D'entrée de jeu, le Regroupement des organismes en francisation du Québec (ROFQ) tient à souligner son grand intérêt pour l'ensemble des modifications proposées par la Ministre concernant la Charte de la langue française, la Charte des droits et libertés de la personne et autres dispositions législatives. Nous tenons à souligner notre appui à la mise à jour de ces Chartes en fonction des changements et des besoins de la société québécoise.

Dans ce document, le ROFQ n'abordera que les points qui sont directement reliés à son expertise propre. Toutefois, nous adhérons à l'ensemble des propositions faites par la Ministre.

L'importance d'une langue commune comme facteur de cohésion sociale

Une première affirmation nous semble essentielle : le français est la langue commune au Québec et est l'un des outils vitaux de la cohésion sociale de notre société. Toute société qui vise à vivre en harmonie avec et dans le respect de toutes ses parties demande la création de cette cohésion sociale.

Pour nous, organismes de francisation, l'apprentissage du français doit être perçu comme un outil fondamental de la construction de cette cohésion sociale tout comme un acquis essentiel pour l'intégration des personnes immigrantes. Ces deux préoccupations doivent être soutenues autant par l'État que par les personnes immigrantes, la population québécoise elle-même et par les organismes en francisation du Québec.

L'immigration, c'est bon pour le Québec

En matière d'emploi, on connaît déjà l'importance de l'immigration au Québec, tant au point de vue financier qu'à celui du capital humain. Nous aimerions toutefois attirer l'attention sur certains aspects qui nous semblent majeurs et qui concernent l'apport de l'immigration au Québec, mais dont on parle peu.

D'abord, il faut souligner l'importance de l'immigration francophone dans le soutien du fait français en Amérique du Nord. Sans cet apport pour le Québec, la population francophone du Québec perdrait plus rapidement son importance en nombre et en pourcentage, considérant la mer anglophone qui l'entoure. En ce sens, accueillir des immigrants francophones ou contribuer à la francisation d'une population immigrante non francisée, participe, selon nous, au maintien de la place du fait français sur le territoire.

Par ailleurs, il nous semble intéressant de souligner l'apport des personnes immigrantes au dynamisme de notre société. Immigrer est déjà une preuve de volonté et d'entrepreneuriat : vouloir quitter un pays et une culture qui nous sont propres pour «s'aventurer» dans un monde inconnu nécessite une grande capacité d'adaptation et une ouverture exceptionnelle à l'autre.

Nous croyons fermement que les personnes immigrantes qui choisissent de s'établir au Québec le font pour améliorer leurs conditions de vie, mais également parce qu'elles ont le désir de créer un nouvel univers autour d'elles. Ce dynamisme, cette ouverture à l'autre, cette «prise de risques» sont, à nos yeux, une stimulation et une source d'espoir pour notre société.

Enfin, il faut rappeler ici l'ouverture sur le monde qu'offrent le phénomène de l'immigration et les personnes immigrantes elles-mêmes. En effet, la présence de toutes ces différences culturelles éclaire la société québécoise sur les réalités vécues ailleurs, sur les façons de voir (différentes et stimulantes) et piquent, souvent, la curiosité de la population sur des phénomènes au départ perçus comme «étranges». Cette présence des «différences» contribue à diminuer le phénomène du racisme et stimule l'éducation d'une partie importante de la population.

Les organismes en francisation sont fiers de s'inscrire dans ce mouvement qui veille à construire un Québec ouvert, pluriel et mixé.

Le besoin de continuum pour les personnes immigrantes

Notre expérience auprès des personnes immigrantes nous révèle qu'elles éprouvent un besoin important de sécurité et d'accompagnement dans leur découverte de la société d'accueil et dans l'acclimatation à celle-ci. Pour répondre à ce besoin, il nous faut leur offrir un continuum de services qui ne les laissent pas dans un vide administratif, culturel ou social, ce qui freine l'intégration. Nous nous réjouissons grandement de constater que la Ministre abonde dans ce sens. Ce continuum de services nous semble une nécessité pour les personnes immigrantes et toute coupure représente une embuche qu'il faut éviter le plus possible.

Pour nous, le continuum de services est la base même de notre travail et notre façon de faire «naturelle». Les organismes en francisation sont bien conscients qu'ils sont une partie de ce continuum dans l'offre de services du ministère de l'Immigration, quant à l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes. Nous voulons assurer le ministère de notre entière collaboration pour assurer ce continuum de services, dans la mesure de nos moyens et dans le respect des mandats qui nous sont confiés.

Les organismes en francisation ont un lien privilégié avec les nouveaux arrivants puisqu'ils sont souvent leur premier milieu de vie en sol québécois. Il importe donc

que les organismes soient en mesure de donner la formation nécessaire quant à la langue, mais aussi de supporter les immigrants dans leur volonté d'intégration. Ainsi, des programmes, tels que ceux financés par les CLE, peuvent être très pertinents quand ils sont développés dans des organismes en francisation: ils permettent aux immigrants de continuer leur formation en français, une fois la formation du MICC terminée, tout en leur donnant accès à de l'information sur le marché du travail et le développement de soi comme futur travailleur.

Points spécifiques

Le droit de travailler en français

La société québécoise a fait consensus sur le droit de travailler en français. Les organismes en francisation sont bien conscients et fiers d'œuvrer pour rendre réalité ce choix de société.

Malheureusement, force est de constater que les énergies investies pour franciser les nouveaux arrivants sont parfois ruinées par des employeurs qui exigent que leurs employés soient bilingues alors que la fonction ne le demande pas.

À Montréal, cette situation nous est révélée à de multiples occasions par des personnes immigrantes qui nous témoignent de leurs difficultés à se trouver du travail parce qu'elles ne possèdent pas de connaissances suffisantes en anglais. Le Regroupement, au nom de ses organismes, adhère sans hésitation aux modifications de ce volet particulier proposé par la Ministre. Nous croyons qu'il est important que les personnes immigrantes, qui ont souvent choisi le Québec comme terre d'accueil parce qu'on y parlait français, puissent trouver ici du travail en français.

En ce sens, nous tenons à souligner que plusieurs organismes en francisation ont déjà des expertises de collaboration avec les employeurs, que ce soit dans le cadre d'actions visant l'employabilité ou encore l'alphabétisation. Nous offrons donc ces expertises, ainsi que celles que nous avons développées en francisation, si nécessaire et avec les moyens nécessaires, pour collaborer avec le ministère dans sa volonté de s'assurer que le français soit, dans les faits, la langue de travail au Québec.

Le droit de vivre en français

Encore ici, le ROFQ ne peut que féliciter la Ministre quant aux modifications proposées dans ce volet. Le Regroupement, au nom de ses organismes, adhère aux modifications de ce volet, particulièrement en ce qui concerne l'ajout d'une disposition à la *Charte des droits et libertés de la personne* qui préciserait que « toute personne a le droit de vivre et de travailler au Québec en français ... et que toute personnes qui s'établissent au Québec a le droit d'apprendre le français et de bénéficier de mesures raisonnables d'accueil et d'intégration à la vie québécoise ».

Nous désirons attirer l'attention de la Ministre sur le fait que plusieurs nouveaux arrivants n'ont pas accès à l'ensemble des services offerts aux immigrants. Nous voulons parler ici de personnes qui proviennent du reste du Canada ou encore de personnes nées au Québec, qui l'ont quitté et y reviennent sans avoir développé les habiletés nécessaires en français. Nous suggérons que toute personne qui le souhaite ait accès, sur le territoire québécois, à des mesures d'accompagnement et de francisation.

La langue du travail et du commerce

Les propositions de modification faites par la Ministre en regard de la langue de travail et du commerce touchent particulièrement nos organismes membres. Telle qu'expliqué précédemment, il arrive plusieurs fois que des personnes immigrantes nous témoignent des doubles messages que notre société leur lance : d'un côté, on les oblige à se franciser et de l'autre on leur demande de maîtriser une autre langue pour obtenir un emploi.

Nous ne pouvons donc qu'approuver toutes mesures de clarification des droits et besoins des employeurs et des travailleurs. Nous ne prétendons pas avoir les connaissances nécessaires pour déterminer le besoin de la connaissance de la langue anglaise pour les diverses fonctions des entreprises, mais, encore une fois, nous offrons notre soutien au ministère et aux employeurs, dans la mesure de nos moyens.

Toutefois, nous voulons souligner l'importance qui doit être accordée à la protection des personnes immigrantes dans leur quête d'emploi et pour celles en

emploi. Nous souhaitons donc qu'une attention particulière soit portée aux personnes immigrantes qui questionneraient le besoin de l'anglais lors d'une embauche ou dans le cadre de leur emploi. Il faut également, selon nous, s'assurer de la sécurité d'emploi pour les salariés qui questionneraient un employeur sur l'usage de l'anglais dans son entreprise

L'intégration

Nous l'avons dit et voulons le répéter : la francisation est pour nous l'une des mesures fondamentales dans le processus d'intégration des personnes immigrantes. Encore une fois, nous tenons à souligner que les organismes de francisation membres du Regroupement sont conscients de l'importance de leur travail pour le Québec et réitèrent leur entière collaboration dans ce processus.

À cet effet, nous accueillons avec intérêt l'annonce et le renforcement de nouveaux services visant un plus grand accès aux outils de francisation et d'intégration. Particulièrement, nous réagissons favorablement à la mise en place du nouveau *Service d'intégration en ligne* (SIEL). Nous considérons que cet outil facilite la prise de contacts et l'initiation du processus d'intégration. Particulièrement pertinent, comme le souligne les documents du ministère, quant au secteur de l'emploi et de l'employabilité, cet outil peut faciliter les prises de contacts avec les ordres professionnels ou les universités pour la reconnaissance des diplômes étrangers.

Toutefois, il nous apparaît important de souligner que l'intégration ne peut se faire que dans le concret et le quotidien, une fois la personne arrivée sur le territoire québécois. Les technologies sont des outils toujours très intéressants quand ils viennent compléter un ensemble de services. Elles peuvent devenir limitatives si on en fait l'unique service offert à des populations très diversifiées.

Mais de quelle intégration parle-t-on?

Le Regroupement considère que l'intégration des personnes immigrantes est un phénomène complexe qui demande une volonté partagée par la personne immigrante et la société d'accueil. Ainsi, nous croyons qu'il s'agit d'un processus qui demande du temps pour s'accomplir.

La société québécoise a souvent eu un comportement qui souhaitait l'intégration de la personne immigrante sans se questionner sur sa capacité d'intégration socio-

économique et culturelle. En effet, nous croyons que notre travail, comme organismes de francisation, doit autant se concentrer sur la personne immigrante que sur la société dans laquelle nous travaillons. C'est pourquoi nous offrons une panoplie d'activités qui ont comme objectif de mettre en contact les personnes immigrantes avec les « québécois de souche ».

Il nous semble important d'inviter la Ministre et son ministère à explorer avec nous des lieux et des activités qui ont comme objectif une intégration réelle et effective. Ces activités peuvent prendre de multiples formes : activités familiales de francisation, jumelage de familles immigrantes et de « souche », participation commune à des activités grand public, etc. Pour nous, ces activités doivent permettre aux personnes immigrantes d'enrichir les « québécois de souche » par leur culture et de révéler, parfois même rappeler, aux « québécois de souche » l'essence de leur propre culture.

Nous considérons que l'intégration des personnes immigrantes est une nécessité qui relève de tous, à tous les niveaux. Ainsi, il semble important pour nous que le gouvernement considère l'importance de décloisonner ce phénomène. Intégrer de nouveaux arrivants ne peut relever que du ministère de l'Immigration, c'est aussi la responsabilité d'autres ministères comme celui de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou encore de l'Emploi et de la Solidarité Sociale. Nous croyons également que le gouvernement doit être le premier porte-parole en matière d'immigration : si cette réalité devient davantage présente dans les discours et dans les médias, la sensibilisation de la population ira d'emblée et l'intégration en sera facilitée.

Encore une fois, les organismes de francisation offrent leur expertise, leur proximité avec la population des quartiers et toutes leurs compétences pour œuvrer en ce sens. Nous croyons sincèrement que les organismes communautaires, particulièrement ceux en francisation, peuvent devenir des partenaires efficaces et compétents dans ce projet. Toutefois, il est important que des ressources humaines et financières soient consacrées à ce volet spécifique.

La régionalisation

À notre grand regret, nous constatons que des mesures de francisation qui s'appliquent aux grandes villes, en raison de leur taux important d'immigrants, restent inchangées dans les petites villes. Bien que celles-ci comptent moins d'immigrants, le devoir de les intégrer dans la société québécoise demeure essentiel.

Une réalité frappe certaines régions du Québec: la concentration importante de personnes réfugiées au sein de l'immigration. Par exemple, à Sherbrooke, en Estrie, plus de 55% de la population immigrante appartient à ce groupe. Malheureusement, les réalités de ces individus sont bien différentes de celles des immigrants dits "économiques": plusieurs sont analphabètes dans leur propre langue, ils éprouvent des difficultés majeures d'adaptation et peinent à apprendre le français. Toutefois, une fois la formation du MICC terminée, ces personnes n'ont accès à presque rien: l'équivalence d'un diplôme est de l'utopie, donc ils ne se tournent pas vers les institutions scolaires, et ils ne maîtrisent pas assez le français pour aller faire du bénévolat ou encore s'investir dans des activités de loisirs. Ils se retrouvent donc souvent à l'aide sociale, peu francisés et sans ressources. Malheureusement, ces réfugiés, une fois la francisation terminée, relèvent du gouvernement fédéral et non du provincial. Ainsi, certaines villes se retrouvent à porter le poids économique et démographique des réfugiés, sans toutefois pouvoir les aider concrètement. Il est évident que cette réalité constitue un frein à n'importe quelle entreprise de francisation et d'intégration des nouveaux arrivants.

Aussi, la réalité du Québec est bien différente d'une région et d'une ville à l'autre. Ainsi, avant de parler de régionalisation des personnes immigrantes, il importe grandement de questionner les régions quant à leur volonté de recevoir et d'intégrer ces dites personnes immigrantes. Certaines régions ne connaissent peut-être pas assez ce phénomène pour y être ouvertes. L'éducation demeure la première étape d'une régionalisation. Il faut aussi se questionner à savoir qui offrira un service d'aide et d'accompagnement aux personnes immigrantes en région: les organismes en alphabétisation pourraient certes être sollicités, mais il est évident qu'un financement conséquent devra aussi leur être octroyé. La réalité immigrante peut sembler évidente pour les organismes de Montréal qui la côtoie depuis plusieurs années, mais elle est assurément déstabilisante pour certains. En ce sens, le ROFQ ou l'un de ses organismes membres pourrait, dans le cadre d'une entente financière, mener à bien un projet de sensibilisation des régions et de

repérage d'éventuels organismes pouvant assurer des services aux immigrants en région. Cela constituerait le premier pas vers une entreprise de régionalisation.

De plus, il serait souhaitable que les conditions d'éligibilité aux subventions et autres mesures de francisation soient adaptées aux réalités démographiques. Et puisqu'il faut que la population québécoise soit prête à accueillir les personnes immigrantes, il importe de mettre en place des structures et des outils d'accueil et d'intégration.

Liste des membres

03 Capitale-Nationale		
1	Centre R.I.R.E. 2000 (Patro Roc-Amadour)	
2	Le Mieux-Être des immigrants	
05 Estrie		
3	Carrefour Accès Loisirs inc.	
4	Centre d'Éducation populaire de l'Estrie	
06 Montréal		
5	Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal (AIEM)	
6	Accueil liaison pour arrivants (ALPA)	
7	Afrique au Féminin	
8	Alliance pour l'accueil et l'intégration des immigrants/es - ALAC	
9	Association des Coréens de Montréal	
10	Association volontaire de Chinois du Québec	
11	Bouclier d'Athéna (le) Services Familiaux	
12	Carrefour Solidarité Anjou	
13	Centre Alpha Ste-Anne (CASA)	



14 Centre Communautaire de Loisir de la Côte-des-Neiges



15 Centre Communautaire des femmes Sud-Asiatiques



16 Centre Communautaire Mountain Sights



17 Centre Communautaire multiethnique de Montréal-Nord



18 Centre d'Accueil et de Référence pour Immigrants de St-Laurent (CARI)



19 Centre d'Appui aux Communautés immigrantes de Bordeaux-Cartierville (CACI)



20 Centre d'écoute et de référence Multi-Écoute



21 Centre de Liaison pour l'Éducation et les Ressources culturelles (CLERC)

22 Centre de promotion communautaire le Phare

23 Centre de Ressources éducatives et communautaires pour Adultes (CRÉCA)



24 Centre des Femmes de Montréal



25 Centre d'Intégration multiservices de l'Ouest-de-l'Île (C.I.M.O.I.)



26 Centre Social d'Aide aux Immigrants



27 Collège Frontière



28 Association multiethnique pour l'intégration des personnes handicapées

29 Comité d'Éducation aux Adultes de la Petite-Bourgogne et de St-Henri (CEDA)



30 Halte-Femmes Montréal-Nord

31 Maison CACI

32 Maison de L'Amitié de Montréal



33 Petites Mains



34 Promotion-Intégration-Société nouvelle (PROMIS)



35 Service à la Famille chinoise du Grand Montréal inc.



36 Service d'Aide et de Liaison pour Immigrants, La Maisonnée inc.



37 Service d'Interprète, d'Aide et de Référence aux Immigrants (SIARI)



07 Outaouais

38 Association des Femmes immigrantes de l'Outaouais (AFIO)



08 Abitibi – Témiscamingue

39 Corporation concept Alpha de Rouyn-Noranda



09 Côte-Nord

40 Centre Alpha-Lira de Sept-Îles



41 Maison Alpha ABC côte-Nord



11 Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

42 Pouvoir des mots Gaspé inc.



12 Chaudière-Appalaches



43 ABC Lotbinière



44 Groupe en Alphabétisation de Montmagny-Nord



45 Intégration communautaire des Immigrants (ICI)



13 Laval

46 Entraide (L') Pont-Viau inc.



47 Centre communautaire Petit Espoir

48 Services des Loisirs Bon-Pasteur



49 Carrefour d'Intercultures de Laval (CIL)



16 Montérégie

50 Carrefour Le Moutier



51 Centre Sino-Québec de la Rive-Sud

52 Les grands débrouillards de la valleyfield

53 La Porte ouverte (Centre d'alphabétisation et de francisation du Haut-Richelieu)



54 Maison de la famille des maskoutains

55 Maison Internationale de la Rive-Sud inc. (MIRS)



56 Solidarité ethnique régionale de la Yamaska SERY



Regroupement des organismes en francisation du Québec - R.O.F.Q.
5960 Jean Talon Est, bur 209, Montréal, (QC), H1S 1M2
Téléphone bur : (514) 723-4939
Télécopieur: (514)723-3619
Courriel: rofq.ca@gmail.com
Web : www.rofq.com

